

Introduction au ROR

De quoi parle-t-on lorsque que l'on parle du « ROR » ?

Le Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR) est le référentiel de données qui **centralise la description de l'offre de santé des structures sanitaires et médico-sociales sur l'ensemble du territoire national.**

En 2023, le ROR alimente une trentaine de services numériques régionaux ou nationaux sur les champs sanitaire et médico-social qui ont pour finalité **l'aide à l'orientation** (ex : Via trajectoire, Service d'Accès aux Soins), **l'aide à la coordination** (ex : Outils de parcours patient), **le suivi des tensions hospitalières**, et **l'information au grand public** (ex : Santé.fr).

Les éditeurs d'outil métier peuvent consommer le ROR et en récupérer les données conformément à la politique d'accès aux données du ROR. Ainsi, les professionnels peuvent **accéder à l'offre de santé** disponible directement depuis leur outil métier pour **orienter l'utilisateur** vers le professionnel ou la structure répondant le mieux à ses besoins de prise en charge. Le ROR fournit également l'information sur les **lits disponibles** notamment pour les services de soins intensifs ou de réanimation.

Quelles sont les ressources mises à disposition par l'ANS pour vous aider à monter en compétences sur le sujet ?

- Page ROR du site de l'ANS (avec documentation), dédiée aux consommateurs du ROR : <https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/repertoire-ror>
- Guide d'implémentation des flux interopérables FHIR : <https://interop.esante.gouv.fr/ig/fhir/ror/>
- Espace de tests des flux d'interopérabilité (PLATINES) : <https://esante.gouv.fr/offres-services/ci-sis/espace-de-tests-dinteropabilite>
- En cas de question sur le ROR, vous pouvez contacter: monserviceclient.ROR@esante.gouv.fr



Les bonnes pratiques

- Consulter notre **parcours G_NIUS** et l'ensemble de notre documentation pour vous aider dans vos développements.
- Développer les flux d'interopérabilité directement suivant la norme FHIR et **utiliser PLATINES pour réaliser les tests** avant de débiter les appels au ROR.

Les points de vigilance

- La connexion au ROR nécessite notamment un **contrat d'adhésion avec l'ANS** et une **carte CPA**. Les modalités à suivre pour disposer de ces deux éléments sont détaillées dans le parcours G_NIUS.
- Tout éditeur souhaitant utiliser les données du ROR doit **déposer sa candidature auprès du Comité d'Intégration au Cercle de Confiance du ROR**, qui octroie un profil d'accès conformément à la politique d'accès aux données du ROR. Ce Comité se réunit tous les 3 mois.
- La récupération des données du ROR est effectuée à l'aide de webservices suivant la **norme d'interopérabilité FHIR**.
- L'utilisation des données du ROR doit être faite en stricte **concordance avec la politique d'accès aux données du ROR**.